

PROGRAMME

ENTREPRENEURIAT

PRENDS  
DE  
L'ÉLAN

C'est LOJIQ!

*Francis Ladurantaye*

Tu vois loin ? Vas-y ! >>> **lojiq.org**

Québec 

## Programme Entrepreneuriat

Le programme Entrepreneuriat contribue au parcours professionnel des **jeunes entrepreneurs actuels ou en devenir** âgés de 18 à 35 ans. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets entrepreneuriaux impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

### Tu veux?

- Développer un projet d'entreprise
- Intégrer un incubateur ou accélérateur d'entreprises
- T'initier à l'entrepreneuriat
- Participer à une mission économique, un congrès, une foire commerciale ou un événement
- Rechercher une expertise auprès d'un partenaire
- Rejoindre des marchés potentiels
- Rencontrer des partenaires
- Développer ton réseau d'affaires

Ce programme se divise en 4 volets :

- **Initiation à l'entrepreneuriat**
- **Développement d'entreprise**
- **Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie**
- **Mentorat d'affaires**

### Soutien financier

Tous les projets acceptés font l'objet de conditions de financement touchant le **transport** et les **assurances** des participants. Ce mode de financement tient compte de la destination et de la durée du projet.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

**Tu habites en région éloignée au Québec?** Tu pourrais recevoir une indemnité de transport additionnelle. Consulte la section *Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains*.

Pour connaître le financement relatif aux **assurances**, consulte la section *Assurance voyage et soins médicaux d'urgence*.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

### Transport terrestre

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité (au Québec, au Canada ou aux États-Unis), un **montant forfaitaire** est accordé **sur présentation d'une pièce justificative** en fonction du moyen de transport utilisé :

- **Déplacement en voiture** : Une preuve de l'utilisation d'une voiture (facture d'essence) pour se rendre sur le lieu de réalisation du projet

- **Déplacement en covoiturage** : Une preuve de l'utilisation d'un service de covoiturage (AmigoExpress) ou une facture d'hôtel ou de restaurant du lieu du projet
- **Déplacement en bus** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour**
- **Déplacement en train** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour** en classe économique

Ces documents doivent être déposés sur le portail à l'intérieur des deux semaines suivant la fin du projet. Si cette condition n'est pas respectée, le projet sera considéré comme annulé.

Pour connaître le financement relatif au **transport terrestre**, consultez la section *Zones géographiques*.

## Transport en avion

Pour les projets utilisant un moyen de transport aérien pour la réalisation de leur mobilité, un **montant forfaitaire** ou **65% du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination est accordé sur présentation d'un titre de transport **aller-retour en classe économique au départ des aéroports de Montréal ou de Québec**. Quelques exceptions peuvent être acceptées pour les aéroports de proximité. Vérifiez les possibilités en nous contactant.

Les autres frais de transport local au Québec ou à l'étranger (autobus, train, bateau) pour se rendre à l'aéroport ou à la destination finale du lieu de réalisation du projet **ne sont pas remboursés par LOJIQ**. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu devras modifier ton billet d'avion à tes frais, sous peine de voir ton projet annulé par LOJIQ.

Pour connaître le financement relatif au **transport aérien**, consultez la section *Zones géographiques*.

## Zones géographiques

Tous les territoires couverts par LOJIQ font l'objet d'une veille ayant trait à la sécurité des personnes, en tenant compte de considérations politiques, climatiques ou naturelles. En respectant les avertissements officiels émis par **Affaires mondiales Canada**, LOJIQ refusera, suspendra ou annulera les projets devant se dérouler dans un pays ou une région visée par un avis de sécurité de niveau d'alerte trois et quatre.

### Zone 1A - Québec

Pour les projets réalisés **au Québec** : LOJIQ accorde un remboursement de **0,36 \$ par km**.

- **Entre 200 et 348 km\* (aller-retour)** : Contribution de **125 \$** peu importe le moyen de transport.
- **À partir de 349 km\* (aller-retour)** : Contribution de **0,36 \$ par km** peu importe le moyen de transport.

Pour les **Îles-de-la-Madeleine**, la contribution de LOJIQ est établie selon le kilométrage parcouru + **125 \$** pour le transfert en bateau **aller-retour**.

Pour les lieux **non-atteignables par voiture** – généralement au nord du 55e parallèle – LOJIQ rembourse **65 % du billet d'avion jusqu'à concurrence de 1 500 \$**.

*\* Calculé à l'aide de Google Maps. Devant plusieurs options, seulement l'itinéraire le plus court est accepté. Il doit y avoir une distance minimale de **100 km\* (aller simple)** entre le lieu de résidence et le lieu de réalisation du projet.*

### **ZONE 1B – Provinces canadiennes limitrophes du Québec**

Pour les projets réalisés dans **les provinces canadiennes limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

### **ZONE 1C – Autres provinces canadiennes**

Pour les projets réalisés dans **les autres provinces canadiennes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

### **ZONE 1D – Yukon et Territoires du Nord-Ouest**

Pour les projets réalisés **au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **850 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

### **ZONE 1E – Nunavut**

Pour les projets réalisés **au Nunavut** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 650 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

### **Zone 2A – États-Unis (11 États limitrophes)**

Pour les projets réalisés dans **les États limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont et Washington (District de Columbia).

### **Zone 2B – États-Unis (38 autres États sauf Hawaii)**

Pour les projets réalisés dans **les 38 autres États (sauf Hawaii)** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Alabama, Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Oregon, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, Virginie-Occidentale, Washington, Wisconsin et Wyoming.

### **Zone 3A – Mexique et les Caraïbes**

Pour les projets réalisés **au Mexique et dans les Caraïbes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour tous les autres moyens de transport, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Mexique, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République-Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

### **ZONE 3B – Amérique centrale**

Pour les projets réalisés **en Amérique centrale** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

### **ZONE 3C – Amérique du Sud**

Pour les projets réalisés **en Amérique du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 150 \$**.

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

### **Zone 4A – France, Wallonie-Bruxelles et Europe de l'Ouest**

Pour les projets réalisés **en France, en Wallonie-Bruxelles et dans l'Europe de l'Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

France (incluant la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon), Wallonie-Bruxelles, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (incluant les Îles Baléares et excluant les Îles Canaries), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

### **Zone 4B – Europe de l'Est et du Nord**

Pour les projets réalisés **dans l'Europe de l'Est et du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne à l'ouest des monts Oural), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

### **Zone 5A – Afrique du Nord**

Pour les projets réalisés **en Afrique du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Algérie, Égypte, Îles Canaries, Libye, Maroc et Tunisie.

### **Zone 5B – Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud**

Pour les projets réalisés **en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 300 \$**.

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Île de la Réunion, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centre-Afrique, République Démocratique du Congo, République du Congo (Zaire), Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Seychelles, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

### Zone 6A – Asie

Pour les projets réalisés **en Asie** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 250 \$**.

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Chine, Cambodge, Corée du Nord, Corée du Sud, Hawaii, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Macao, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam et Russie (partie asiatique à l'est des monts Oural).

### Zone 6B – Moyen-Orient

Pour les projets réalisés **au Moyen-Orient** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

### Zone 6C – Océanie et Pacifique du Sud

Pour les projets réalisés **en Océanie et dans le Pacifique Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

## Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains

Pour les projets réalisés **à l'extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue               | 250 \$              |
| Bas-Saint-Laurent                   | 210 \$              |
| Côte-Nord                           | 425 \$              |
| Gaspésie                            | 300 \$              |
| Îles-de-la-Madeleine                | 550 \$              |
| Nord-du-Québec                      | 550 \$              |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean           | 230 \$              |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Assurance voyage et soins médicaux d'urgence

Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant **la durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la durée du projet.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

| Durée du projet | Montant forfaitaire |
|-----------------|---------------------|
| 0 à 30 jours    | 10\$                |
| 31 à 60 jours   | 20\$                |
| 61 à 90 jours   | 35\$                |
| 91 à 365 jours  | 65\$                |

## Assurance responsabilité civile offerte par LOJIQ

Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

## ... et des services d'accompagnement

Tous les participants bénéficient d'un accompagnement et des services-conseils de la part du personnel de LOJIQ : une équipe d'experts en mobilité avec une expérience de **plus de 50 ans**.

## Lutte contre les changements climatiques

**Ton projet contribue également à la lutte contre les changements climatiques?** Celui-ci pourrait bénéficier d'un soutien financier supplémentaire avec l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, si tu es **résident d'un pays francophone vulnérable aux changements climatiques** (prioritairement d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord ou des Antilles), tu pourrais bénéficier d'un soutien dans le cadre de cette initiative.

Valide seulement pour les volets **Initiation à l'entrepreneuriat** et **Développement d'entreprise**.

## Fondation LOJIQ

Si ton projet est accepté, tu devras **devenir membre** de la Fondation LOJIQ pour bénéficier du soutien de LOJIQ. L'adhésion te permet de soutenir les actions de LOJIQ et te procure de nombreux avantages auprès de nos partenaires.

## Service d'assistance technique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, tu peux communiquer avec notre préposée aux renseignements au numéro de téléphone sans frais : 1-800-465-4255.

En dehors de ces heures, tu peux laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un courriel à [info@lojiq.org](mailto:info@lojiq.org). Un membre de notre équipe communiquera avec toi dans les meilleurs délais.

## Volet Initiation à l'entrepreneuriat

Le volet Initiation à l'entrepreneuriat vise à faire découvrir l'entrepreneuriat aux **étudiants et jeunes adultes** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras t'initier à la culture et aux valeurs entrepreneuriales et développer ton potentiel en tant qu'entrepreneur.

## Tu veux?

- T'initier à l'entrepreneuriat
- Valider ton idée d'entreprise
- Découvrir des modèles entrepreneuriaux inspirants
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Acquérir une expertise
- Développer ton réseau d'affaires

## Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent<sup>1</sup> et tu habites au Québec<sup>2</sup>
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu souhaites **t'initier à l'entrepreneuriat** ou **te lancer en affaires** ou tu es **étudiant** membre d'un club d'entrepreneur ou tu es **agent de sensibilisation** à l'entrepreneuriat ou un **professionnel de la formation** en entrepreneuriat

Un accompagnateur par groupe de 4 participants (ou plus) est admissible à condition qu'il réponde aux critères d'admissibilités de LOJIQ.

<sup>1</sup> Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

<sup>2</sup> Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

## Admissibilité des anciens participants

**Une seule participation est possible dans ce volet sauf pour les accompagnateurs.** Toutefois, il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets<sup>3</sup> avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international



Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

<sup>3</sup> LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

## Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec<sup>4</sup>, au Canada ou à l'international.

<sup>4</sup> La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

## LOJIQ peut t'offrir...

### Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)

### Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

### Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile<sup>5</sup>
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence<sup>6</sup>
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec<sup>7</sup>

<sup>5</sup> Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

<sup>6</sup> Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

| Durée du projet | Montant forfaitaire |
|-----------------|---------------------|
| 0 à 30 jours    | 10\$                |
| 31 à 60 jours   | 20\$                |
| 61 à 90 jours   | 35\$                |
| 91 à 365 jours  | 65\$                |

<sup>7</sup> Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue               | 250 \$              |
| Bas-Saint-Laurent                   | 210 \$              |
| Côte-Nord                           | 425 \$              |
| Gaspésie                            | 300 \$              |
| Îles-de-la-Madeleine                | 550 \$              |
| Nord-du-Québec                      | 550 \$              |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean           | 230 \$              |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae ou un lien vers ton profil professionnel (LinkedIn)
- Un programme de séjour
- Une confirmation d'accueil du ou des partenaires ou une preuve d'inscription (s'il s'agit d'un événement ou d'une mission commerciale);
- Une lettre d'appui d'un organisme québécois ou une description du profil de votre organisme
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)
  
- Pour les projets de groupe :** une lettre de motivation **par participant** justifiant le souhait de prendre part au projet.

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

**Tu n'as pas encore tous les documents requis?** Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

## Dates de dépôt

### Départs en avril, mai et juin 2020

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

### Départs en juillet, août et septembre 2020

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

### Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

### Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

*La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.*

**ATTENTION!** Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1<sup>er</sup> avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1<sup>er</sup> avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

## Dépôt d'un projet hors délai

**Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt?** Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

*Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.*

## Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

## Volet Développement d'entreprise

Le volet Développement d'entreprise encourage l'évolution des **jeunes entrepreneurs en démarrage, en activité** ou **en processus de repreneuriat** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras acquérir de nouvelles expertises et bonifier ton parcours d'affaires.

**Une priorité est accordée aux très petites entreprises.**

## Tu veux?

- Développer un projet d'entreprise
- Reprendre une entreprise
- Participer à une conférence, un salon, un colloque, un forum ou un événement
- Rejoindre des marchés potentiels
- Rechercher une expertise auprès d'un partenaire
- Développer ton réseau d'affaires

## Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent<sup>1</sup> et tu habites au Québec<sup>2</sup>
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es **entrepreneur** à la tête d'une entreprise en activité et disposant d'un statut juridique ou **entrepreneur dont l'entreprise est en prédémarrage** ou tu as un **projet de repreneuriat**

LOJIQ peut financer plusieurs personnes à la tête d'une même entreprise à condition de démontrer la complémentarité des rôles dans le projet de mobilité. Les organismes sans but lucratif, les coopératives et les projets d'économie sociale sont également admissibles.

<sup>1</sup> Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

<sup>2</sup> Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

### Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets<sup>3</sup> avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

<sup>3</sup> LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

### Ne sont pas admissibles...

- Les employés d'une entreprise ne sont pas admissibles. Seules les personnes figurant sur le Registraire des entreprises (REQ) sont concernées par le volet Développement d'entreprise.
- Les projets où se réalise les activités courantes de l'entreprise.

## Où?

Ton projet peut être réalisé au Canada ou à l'international. **Il n'est pas possible de proposer un projet au Québec pour ce volet.**

### LOJIQ peut t'offrir...

#### Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Une bourse supplémentaire pouvant aller jusqu'à 500 \$ par entreprise<sup>4</sup>

**Pour nos projets clés en main :**

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

**Valable en tout temps :**

- Une assurance responsabilité civile<sup>5</sup>
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence<sup>6</sup>
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec<sup>7</sup>

<sup>4</sup> Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'une bourse supplémentaire allant jusqu'à 500 \$ par entreprise. Cette bourse est octroyée en fonction du dossier présenté, de la destination et des ressources financières disponibles.

<sup>5</sup> Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

<sup>6</sup> Tous les participants – dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec – doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

| Durée du projet | Montant forfaitaire |
|-----------------|---------------------|
| 0 à 30 jours    | 10\$                |
| 31 à 60 jours   | 20\$                |
| 61 à 90 jours   | 35\$                |
| 91 à 365 jours  | 65\$                |

<sup>7</sup> Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue               | 250 \$              |
| Bas-Saint-Laurent                   | 210 \$              |
| Côte-Nord                           | 425 \$              |
| Gaspésie                            | 300 \$              |
| Îles-de-la-Madeleine                | 550 \$              |
| Nord-du-Québec                      | 550 \$              |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean           | 230 \$              |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae ou un lien vers ton profil professionnel (LinkedIn)
- Un programme de séjour
- Une confirmation d'accueil du ou des partenaires ou une preuve d'inscription (s'il s'agit d'un événement ou d'une mission commerciale);
- Une confirmation du ou des rendez-vous d'affaires (s'il s'agit d'une mission de développement d'affaires ou d'une étude de marché);
- Une lettre d'un organisme d'accompagnement ou de tout autre professionnel de l'entrepreneuriat témoignant du processus de démarrage (pour les entreprises sans statut juridique)
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)
  
- Pour les coopératives** : Une lettre du conseil d'administration te désignant comme représentant dans le cadre du projet.

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

**Tu n'as pas encore tous les documents requis?** Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

## Dates de dépôt

### Départs en avril, mai et juin 2020

**Pour le programme Entrepreneuriat :**

2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

### Départs en juillet, août et septembre 2020

**Pour le programme Entrepreneuriat :**

24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

### Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

**Pour le programme Entrepreneuriat :**

27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

### Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

**Pour le programme Entrepreneuriat :**

24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

*La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.*

**ATTENTION!** Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1<sup>er</sup> avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1<sup>er</sup> avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

## Dépôt d'un projet hors délai

**Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt?** Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

*Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.*

## Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

## Volet Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie

Le volet Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie vise à développer le potentiel des **jeunes entrepreneurs** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu pourras te former **en français** au sein d'un incubateur ou d'un accélérateur sur l'un des territoires des **États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** pour propulser ton entreprise et tes projets.

## Tu veux?

- Développer ton entreprise
- Participer à une formation entrepreneuriale en français
- Intégrer un incubateur ou un accélérateur d'entreprises
- Rechercher une expertise auprès d'un partenaire
- Rejoindre des marchés potentiels
- Développer ton réseau d'affaires

## Pour qui?

**Pour les résidents du Québec :**

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent<sup>1</sup> et tu habites au Québec<sup>2</sup>
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide

- Tu as une **idée d'entreprise** ou tu es un **entrepreneur dont l'entreprise est en démarrage** ou tu as un **projet de repreneuriat** ou ton entreprise est **en activité** et tu disposes d'un statut juridique.

<sup>1</sup> Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

<sup>2</sup> Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

#### **Pour les Francophones résidant à l'extérieur du Québec :**

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu résides sur l'un des territoires des **États et gouvernements membres de l'OIF**
- Tu as une **idée d'entreprise** ou tu es un **entrepreneur dont l'entreprise est en démarrage** ou tu as un **projet de repreneuriat** ou ton entreprise est **en activité** et tu disposes d'un statut juridique.

#### **Admissibilité des anciens participants**

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets<sup>3</sup> avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Toutefois, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

<sup>3</sup> LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

#### **Ne sont pas admissibles...**

- Les formations de moins de 2 semaines
- Les formations en entrepreneuriat créditée (par exemple une attestation d'études collégiales) menant à un diplôme reconnu par le Ministère de l'Éducation.

## **Où?**

Si tu habites au Québec, ton projet peut être réalisé sur l'un des territoires des **États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** incluant le Québec<sup>4</sup>.

Si tu résides sur l'un des territoires des États et gouvernements membres de l'OIF, tu dois réaliser ton projet **au Québec**.

<sup>4</sup> Si tu réalises ton projet au Québec, la distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.



## LOJIQ peut t'offrir...

### **Pour ton projet si tu habites au Québec :**

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un **per diem de 100 \$ par jour** durant les 14 premiers jours + **50 \$ par journées additionnelles**<sup>5</sup> pour les dépenses liées à ton hébergement et tes repas
- Un soutien financier complémentaire pour certains projets

### **Pour ton projet si tu habites en Francophonie du Nord :**

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un remboursement<sup>6</sup> de **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon ton pays d'origine (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un **per diem de 100 \$ par jour** durant les 14 premiers jours + **50 \$ par journées additionnelles**<sup>5</sup> pour les dépenses liées à ton hébergement et tes repas
- Un soutien financier complémentaire pour certains projets

### **Pour ton projet si tu habites en Francophonie du Sud :**

- Un accompagnement et des services-conseils
- Le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon ton pays d'origine (*Voir la section Zones géographiques*)
- Un **per diem de 100 \$ par jour** durant les 14 premiers jours + **50 \$ par journées additionnelles**<sup>5</sup> pour les dépenses liées à ton hébergement et tes repas
- Un remboursement total ou partiel de ton passeport, visa, autorisation de voyage, assurance voyage et frais d'inscription au programme de formation.

### **Pour nos projets clés en main :**

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

### **Valable en tout temps :**

- Une assurance responsabilité civile<sup>7</sup>
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence<sup>8</sup>
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec<sup>9</sup>

<sup>5</sup> Jusqu'à un maximum de 12 semaines.

<sup>6</sup> Pour les participants de France ou Wallonie-Bruxelles, l'OFQ France ou le BIJ couvre une partie ou la totalité des frais de transport. Tu dois les contacter directement avant de débiter ton séjour.

<sup>7</sup> Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

<sup>8</sup> Tous les participants doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une assurance privée fournie par un tiers (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est obligatoire d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

| Durée du projet | Montant forfaitaire |
|-----------------|---------------------|
| 0 à 30 jours    | 10\$                |
| 31 à 60 jours   | 20\$                |
| 61 à 90 jours   | 35\$                |
| 91 à 365 jours  | 65\$                |

<sup>9</sup> Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue               | 250 \$              |
| Bas-Saint-Laurent                   | 210 \$              |
| Côte-Nord                           | 425 \$              |
| Gaspésie                            | 300 \$              |
| Îles-de-la-Madeleine                | 550 \$              |
| Nord-du-Québec                      | 550 \$              |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean           | 230 \$              |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Documents requis

Voici les documents à fournir sur le portail pour l'analyse de ton dossier :

- Un curriculum vitae ou un lien vers ton profil professionnel (LinkedIn)
- Un plan de séjour détaillé de la formation
- Une lettre d'acceptation officielle dans un programme de formation **offert en français** d'un incubateur ou accélérateur d'entreprises dans la Francophonie
- Une [planification budgétaire](#) liée à la réalisation de ton projet (revenus et dépenses)

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

## Dates de dépôt

### Départs en avril, mai et juin 2020

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

2 décembre à compter de 9h jusqu'au 8 janvier à 17h

### Départs en juillet, août et septembre 2020

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

24 février à compter de 9h jusqu'au 17 mars à 17h

### Départs en octobre, novembre et jusqu'au 15 décembre 2020

#### Pour le programme Entrepreneuriat :

27 avril à compter de 9h jusqu'au 19 mai à 17h

## Départs à partir du 16 décembre 2020 et janvier, février et mars 2021

### Pour le programme Entrepreneuriat :

24 août à compter de 9h jusqu'au 15 septembre à 17h

*La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.*

**ATTENTION!** Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1<sup>er</sup> avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1<sup>er</sup> avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

## Dépôt d'un projet hors délai

**Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt?** Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

*Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.*

## Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

*Avec l'appui financier du **Secrétariat à la jeunesse**.*

## Volet Mentorat d'affaires

Le volet Mentorat d'affaires offre des projets de jumelage avec une entreprise-mentor aux **jeunes adultes** âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, tu peux être mentoré par des chefs d'entreprise et les accompagner lors d'une mission commerciale à l'étranger.

## Mentorat d'affaires en Francophonie

LOJIQ offre une formation préparatoire, un jumelage avec le mentor sur une période de 4 à 6 semaines et un soutien financier bonifié pour les projets de mentorat d'affaires se déroulant sur l'un des territoires des **États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**.

**Seuls LOJIQ et ses partenaires peuvent élaborer des projets dans le volet Mentorat d'affaires. Pour déposer ta candidature, consulte nos projets clés en main.**

## Tu veux?

- Vivre une expérience de jumelage avec un chef d'entreprise
- Assister un entrepreneur dans ses démarches de développement de marché
- Participer à une première mission commerciale
- Découvrir un nouvel écosystème entrepreneurial
- Acquérir une expertise
- Développer ton réseau d'affaires

## Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne ou tu es résident permanent<sup>1</sup> et tu habites au Québec<sup>2</sup>
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu souhaites **découvrir l'entrepreneuriat** ou tu as une **idée d'entreprise**
- Tu as de **l'expérience** et des **connaissances** dans les domaines liés à la **gestion**, à **l'administration**, au **commerce international** et aux **relations internationales**.

L'objectif du programme de Mentorat d'affaires est d'initier les jeunes québécois aux réalités mondiales de l'entrepreneuriat. Par conséquent, LOJIQ accordera une priorité aux candidats n'ayant pas beaucoup d'expérience dans ce domaine.

<sup>1</sup> Carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour.

<sup>2</sup> Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

## Admissibilité des anciens participants

**Une seule participation est possible dans ce volet.** Toutefois, il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets<sup>3</sup> avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

<sup>3</sup> LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

## Où?

Ton projet peut être réalisé au Canada ou à l'international. **Aucun projet n'est réalisé au Québec pour ce volet.**

## LOJIQ peut t'offrir...

### Pour nos projets clés en main hors Francophonie :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- L'hébergement durant la mission commerciale
- La majorité des frais associés aux activités de la mission commerciale
- Le développement d'un réseau de contacts

### Pour nos projets clés en main en Francophonie :

- Une formation préparatoire
- Un jumelage avec le mentor sur une période de 4 à 6 semaines
- Un **per diem de 50 \$ par jour** durant toute la période de jumelage
- Le **remboursement du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)
- L'hébergement durant la mission commerciale
- La majorité des frais associés aux activités de la mission commerciale
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

### Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile<sup>4</sup>
- Un soutien financier partiel pour l'assurance voyage et les soins médicaux d'urgence<sup>5</sup>
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant ton départ** du Québec pour recevoir cette assurance.

<sup>5</sup> Tous les participants doivent **obligatoirement** prouver leur adhésion à un régime d'assurance voyage et soins médicaux d'urgence couvrant la **durée du séjour** (copie du contrat d'assurance, carte d'assistance ou facture payée).

Dans le cas d'une **souscription** à une couverture auprès d'une compagnie d'assurance, LOJIQ accorde un soutien financier (sous la forme d'un montant forfaitaire) établi en fonction de la **durée du projet**.

Dans le cas d'une **assurance privée fournie par un tiers** (parents, institution ou entreprise), LOJIQ n'accorde pas de soutien financier. Malgré tout, il est **obligatoire** d'être couvert pour la durée du séjour et de nous en fournir la preuve.

| Durée du projet | Montant forfaitaire |
|-----------------|---------------------|
| 0 à 30 jours    | 10\$                |
| 31 à 60 jours   | 20\$                |
| 61 à 90 jours   | 35\$                |
| 91 à 365 jours  | 65\$                |

<sup>6</sup> Pour les projets réalisés à l'extérieur du Québec, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue               | 250 \$              |
| Bas-Saint-Laurent                   | 210 \$              |
| Côte-Nord                           | 425 \$              |
| Gaspésie                            | 300 \$              |
| Îles-de-la-Madeleine                | 550 \$              |
| Nord-du-Québec                      | 550 \$              |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean           | 230 \$              |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

## Documents requis

Seuls LOJIQ et ses partenaires peuvent élaborer des projets dans le volet Mentorat d'affaires. **Pour connaître les documents requis, consultez nos projets clés en main.**

## Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*

Prends note qu'il sera impossible de soumettre une fiche de candidature ou d'ajouter des documents à ton dossier après la date limite de candidature.

*Avec l'appui financier du **Secrétariat à la jeunesse**.*